



FFF 550128

ASSEMBLEE GENERALE DU O.S.P.F.C.

VENDREDI 14 JUIN 2019
A 18 H 30

Salle des fêtes de ST PERAVY LA COLOMBE

Accueil à partir de 18H00

Conformément aux Statuts de notre Association, la présence **est obligatoire pour tous les membres** du OSPFC. Tous (tes) les licencié(e)s, éducateurs (trices) et dirigeant(e)s. Les membres mineurs doivent être représentés par un parent ou tuteur.

ASSEMBLEE GENERALE

- ✚ Ouverture Assemblée Générale
- ✚ Bilan moral
- ✚ Bilan sportif Saison 2018/2019
- ✚ Bilan Financier Saison 2018/2019
- ✚ Election du Comité Directeur 2019/2020
- ✚ Election du Bureau par le nouveau Comité Directeur
- ✚ Projet Saison 2019/2020
- ✚ Informations diverses Saison 2019/2020
- ✚ Interventions des Invités
- ✚ Clôture Assemblée Générale

Cette Assemblée sera suivie du verre de l'amitié

Dans le cas d'indisponibilité personnelle, vous pouvez donner votre voix à l'un des membres présents du OSPFC qui vous représentera. Pour cela vous complétez, détachez et remettez à la personne de votre choix le pouvoir ci joint.

INFORMATION IMPORTANTE

Plusieurs membres dirigeants actuels du OSPFC ont décidé de se retirer ou prendre moins de responsabilités dans la gestion du club ceci après avoir œuvré plusieurs saisons.

Nous lançons un appel à toutes les personnes volontaires pour apporter leurs compétences dans la gestion de notre association. Les domaines sont variés par exemple : négociations et relations partenariats privés et publics, communications, encadrement et accompagnement sportif, etc...

Venez rejoindre l'équipe dirigeante.

Jacky JOANNET
Président OSPFC

POUVOIR

Je soussigné Mr Mme.....

1/ Ne pourra être présent

Ou

2/ Ne pourra pas représenter l'enfant mineur(e)

Nom: Prénom:

Membre licencié du OSPFC, à l'assemblée générale du 14 JUIN 2019

Je donne pouvoir à Mr Mme.....

Membre du OSPFC de me représenter et voter en mon nom les avis et sollicitations lors de cette assemblée.

Signature Membre Excusé

Signature Membre Représentant

Ce coupon est à remettre aux dirigeants ou à rapporter par le représentant à l'accueil le jour de l'AG